

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue au centre multifonctionnel au 453A rue Ennis, 4 mai 2021 à 19H00

Sont présents à cette séance :
Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux

4. LÉGISLATION

- 4.1 Dépôt mise à jour TECQ
- 4.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 200-2021
- 4.3 Abrogation du règlement d'emprunt 197-2021
- 4.4 Refinancement des règlements 100-2010 et 101-2010
- 4.5 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 935 000 \$ qui sera réalisé le 11 mai 2021
- 4.6 Résolution d'adjudication

5. FINANCES

- 5.1 Compte pour approbation

6. MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX

- 6.1 Signature de contrat de service et d'entretien réfrigération/climatisation/chauffage
- 6.2 Demande d'une traverse pour piste cyclable sur la route 269
- 6.3 Offre de service de la firme SDM pour écran ciné-parc
- 6.4 Demande de dérogation mineure numéro DRL210010

7. PERSONNEL

7.1

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Demandes diverses d'aide financière financées à 100%

8.2 Demande pour formation RCR pour animateur de camp de jour

8.3 Demande dans le programme expérience emploi jeunesse de l'ACPL

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

11. AUTRES SUJETS

12. Période de questions

13. Clôture / ajournement de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-05-134 Il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

2021-05-135 Il est proposé par monsieur Alain Poulin, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 avril 2021 et de la séance d'ajournement 20 avril 2021.

4. LÉGISLATION

4.1. DÉPÔT MISE À JOUR TECQ

2021-05-136 **Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la

contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

4.2. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 200-2021

2021-05-137

Monsieur Cédric Quirion donne un avis de motion qu'un règlement portant le numéro 200-2021 décrétant des travaux de réfection d'aqueduc et d'égout les rues Poulin et Mercier en vue d'une dépense de 2 377 601\$ et d'un emprunt de 2 182 818\$ et de l'affectation de la somme de 194 783\$ du solde disponible du règlement de 178-2019 sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Madame Karine Champagne dépose au conseil un projet de règlement à cet effet.

4.3. ABROGATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 197-2021

2021-05-138

Considérant le règlement d'emprunt concernant des travaux d'aqueduc et d'égout pour les rues Poulin et Mercier à été adopté;

Considérant que la firme responsable du projet à dû modifier son estimation des travaux;

Considérant que le règlement d'emprunt 197-2021 n'a plus raison d'être;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil abroge le règlement d'emprunt 197-2021.

4.4. REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS 100-2010 ET 101-2010

2021-05-139

Considérant que les règlements numéro 100-2010 et 101-2010 sont à refinancer;

Considérant que le montant à refinancer est de 935 000\$;

Considérant que le directeur général doit procéder au refinancement avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que le Ministère des Finances ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le directeur général à procéder au refinancement des règlements 100-2010 et 101-2010;

Que le conseil autorise le directeur général et le maire à signer pour et au nom de la municipalité pour le refinancement des règlements 100-2010 et 101-2010 au montant total de 935 000\$.

4.5. RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 935 000\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 11 MAI 2021

2021-05-140

Considérant que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite emprunter par billets pour un montant total de 935 000 \$ qui sera réalisé le 11 mai 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
100-2010	561 000 \$
101-2010	374 000 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Considérant que conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 100-2010 et 101-2010, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 mai 2021;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 11 mai et le 11 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	84 800 \$	
2023.	86 700 \$	
2024.	88 500 \$	
2025.	90 300 \$	
2026.	92 400 \$	(à payer en 2026)
2026.	492 300 \$	(à renouveler)

Que en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 100-2010 et 101-2010 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 11 mai 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

4.6. RÉOLUTION D'ADJUDICATION

2021-05-141 **Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 11 mai 2021, au montant de 935 000 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

84 800 \$	1,61000 %	2022
86 700 \$	1,61000 %	2023
88 500 \$	1,61000 %	2024
90 300 \$	1,61000 %	2025
584 700 \$	1,61000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,61000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

84 800 \$	0,50000 %	2022
86 700 \$	0,65000 %	2023
88 500 \$	0,95000 %	2024
90 300 \$	1,25000 %	2025
584 700 \$	1,50000 %	2026

Prix : 98,81300

Coût réel : 1,67877 %

3 - CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE

84 800 \$	1,71000 %	2022
86 700 \$	1,71000 %	2023
88 500 \$	1,71000 %	2024
90 300 \$	1,71000 %	2025
584 700 \$	1,71000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,71000 %

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 11 mai 2021 au montant de 935 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 100-2010 et 101-2010. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

5. FINANCES

5.1. COMPTES POUR APPROBATION

2021-05-142

Considérant que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que les listes des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois de avril 2021 au montant total de 114 991,36 \$ soient adoptés tels que présentées et détaillées comme suit :

Salaires et allocations payés :	26 530,25 \$
Factures payées :	41 192,70 \$
Factures à payer :	47 268,41 \$

6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

6.1. SIGNATURE DE CONTRAT DE SERVICE ET D'ENTRETIEN RÉFRIGÉRATION/CLIMATISATION/CHAUFFAGE

2021-05-143

Considérant que Trottier Réfrigération a déposé 2 contrats de service de 36 mois pour la glace et l'unité de chauffage/climatisation du Centre ;

Considérant que la Municipalité doit faire faire ces entretiens par des professionnels ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte l'offre de service de la firme Trottier Réfrigération au montant de 3430\$ plus taxes;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et culture à signer les 2 contrats au montant respectif de 1950\$ et 1480\$ plus taxes par année.

6.2. DEMANDE D'UNE TRAVERSE POUR PISTE CYCLABLE SUR LA ROUTE 269

2021-05-144 **Considérant** que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley veut développer la piste cyclable dans le Grand Shenley ;

Considérant que la Municipalité doit faire une demande écrite au Ministère des Transports pour l'ajout d'une traverse de piste cyclable sur la route 269 ;

Considérant que la responsable des sports, loisir et culture soumettra le tracé au Ministère ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisir et culture à faire la demande au Ministère des Transport pour l'ajout d'une traverse sur la route 269 à l'intersection du Grand Shenley ;

Que la responsable des sports, loisirs et culture est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à la demande ainsi que ceux reliés au projet si approuvé.

6.3. OFFRE DE SERVICE DE LA FIRME SDM POUR ÉCRAN CINÉ-PARC

2021-05-145 **Considérant** que la municipalité désire mettre en place un projet de ciné-parc;

Considérant que la structure existante doit être analysée;

Considérant que la firme SDM Consultants inc, a déposé une offre de service au montant de 5000\$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte l'offre de service de la firme SDM Consultants inc, au montant de 5000\$ plus taxes pour la conception de fondations et la vérification de la structure existante.

6.4. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DRL210010

2021-05-146 **Considérant** la demande de dérogation mineure DRL210010 du propriétaire de l'immeuble situé au 509 4^e Rang Sud pour la construction

d'un garage et d'un poulailler dérogeant au règlement de zonage 4.2 c) prescrivant les normes pour la construction d'un garage comme usage complémentaire à un usage résidentiel;

Considérant que la demande est pour la construction d'un garage de 1512 pi² ainsi qu'un poulailler de 144pi²;

Considérant que l'article 4.2 c) du règlement de zonage prescrit une superficie maximale de 80% de la superficie au sol du bâtiment principal ;

Considérant que les membres du Comité consultatif en urbanisme ont été consultés et après analyse, ceux-ci recommandent au conseil municipal d'accepter la demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil, après avoir pris en compte l'analyse du CCU, accepte la demande de dérogation mineure DRL210010.

7. PERSONNEL

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1. DEMANDES DIVERSES D'AIDE FINANCIÈRE FINANCÉES À 100%

2021-05-147

Considérant que des offres de financement à 100% sont disponibles avec de courts délais ;

Considérant que la Municipalité répond aux critères des programmes et que les besoins ont été soulevés ;

Considérant que la responsable des sports, loisir et culture veut déposer des demandes d'aide financière financées à 100% rapidement ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et culture à effectuer des demandes d'aide financière n'engendrant aucun coût à l'exception des taxes ;

Que la municipalité sera mise au courant lors du conseil suivant le dépôt de la demande ;

Que la responsable des sports, loisirs et culture est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents aux demandes

financées à 100% ainsi que ceux reliés aux projets découlant de l'obtention de ces subventions ;

8.2. DEMANDE POUR FORMATION RCR POUR ANIMATEUR DE CAMP DE JOUR

2021-05-148 **Considérant** que les animateurs de camp de jour doivent avoir leur cours RCR à jour pour assurer la sécurité des enfants ;

Considérant que la Municipalité a un budget prévu de 1000\$ à la formation des animateurs ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisir et culture à inscrire à une formation RCR les animateurs dont la formation est à faire ;

Que la responsable des sports, loisirs et culture est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à la formation.

8.3. DEMANDE DANS LE PROGRAMME EXPÉRIENCE EMPLOI JEUNESSE DE L'ACPL

2021-05-149 **Considérant** qu'une aide financière subventionnée à 100% dans le programme Expérience emploi jeunesse est disponible ;

Considérant que la Municipalité répond aux critères du programme ;

Considérant que la responsable des sports, loisir et culture veut déposer une demande pour couvrir le salaire d'un jeune travailleur saisonnier ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et culture à effectuer une demande d'aide financière avant le 14 mai 2021 ;

Que la responsable des sports, loisirs et culture est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à la demande ainsi que ceux reliés au projet découlant de l'obtention de la subvention.

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

11. AUTRES SUJETS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2021-05-150

Il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 18 mai 2021.

Il est 20h00.

Dany Quirion, maire

Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier